

# L'O's

## L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 710 - Juin 2020 - 56<sup>ème</sup> année - 1,50 €



Rassemblement à l'appel de l'Union départementale  
ce 18 juin devant la Préfecture de Nantes

CHU de Nantes  
FO monte au créneau



(Lire P. 2)

Après les  
manifestations  
monstres du 16 juin,  
sans réponse  
du gouvernement  
aux revendications,  
la montée à Paris  
est à l'ordre du jour



(Lire P. 4)

Loire-Atlantique :  
Ouverture dominicale  
des commerces  
concertée mais pas négociée

La 5<sup>ème</sup> branche,  
une nouvelle attaque  
contre la Sécu



(Lire P. 6)

Vous avez dit  
« reconstruction » ?



(Lire P. 7)

## CHU de Nantes FO monte au créneau

Dans un contexte marqué par la colère généralisée des personnels hospitaliers, à laquelle le gouvernement répond par une nouvelle mascarade (le « Ségur de la Santé », sous l'égide de Nicole Notat,

ancienne secrétaire générale de la CFDT), le syndicat FO du CHU de Nantes a écrit à Johanna Rolland, en sa qualité de présidente du Conseil de surveillance de l'hôpital. Les camarades ont ainsi tenu à lui

faire connaître leurs souhaits et leurs craintes concernant le CHU de Nantes, ainsi qu'à réaffirmer leurs revendications pour l'avenir de leur outil de travail.

Lettre du syndicat FO du CHU de Nantes le 19 mai 2020  
à Madame la Présidente du Conseil de surveillance du CHU

Madame la Présidente,

Face à l'intérêt soudain que certains portent à l'Hôpital Public, il nous a semblé important de vous faire connaître nos souhaits et nos craintes concernant le CHU de Nantes. Nous tenons à réaffirmer nos revendications concernant l'avenir de notre outil de travail.

1-Nous souhaitons la construction d'un nouvel hôpital et nous demandons le maintien en activité de l'Hôpital Laënnec, contrairement à l'actuel projet sur l'avenir du CHU, mais conformément au projet initial (2004).

Nous ne souhaitons pas entrer dans la polémique du lieu d'implantation. Nous rappelons juste que la construction d'un nouvel hôpital sur l'île de Nantes est à l'ordre du jour depuis plus de trente ans.

Seuls ceux qui ne connaissent pas suffisamment l'Hôtel Dieu peuvent penser qu'il est réaménageable pour assurer très rapidement des activités de soins. Ce serait très compliqué et dégraderait pour une longue période les conditions de travail des Hospitaliers et d'accueil des patients. En effet, nous rappelons que les plans de cet établissement datent de la fin des années 1940. Depuis plus de quatre décennies, les travaux sont incessants avec les nuisances que cela entraîne, des protections importantes pour les travaux, car certains endroits (sols) contiennent de l'amiante et des résultats qui ne sont pas optimum. (...)

Le regroupement du CHU sur le site d'HGRL dans le cadre d'un « lieu unique », ne nous semble pas pertinent. La patientèle extérieure à la Loire-Atlantique fréquentant le CHU vient majoritairement du Sud Loire. Les difficultés d'accès sur HGRL à certaines heures sont aussi importantes que pour accéder au centre-ville. (...)

La réalisation de nouveaux projets comme celui du développement de la chirurgie cardiaque pédiatrique, notre souhait de voir

augmenter (et non la diminution comme prévu) les lits de maternité (...), démontre déjà que le nouvel hôpital est trop petit. (...)

La crise COVID que nous traversons témoigne aussi de la nécessité d'avoir deux secteurs de soins un peu éloignés géographiquement, afin de pouvoir si besoin isoler réellement un lieu de soins.

2-Un nouvel hôpital avec le maintien des 300 lits et des emplois nécessaires à leur fonctionnement.

L'épisode COVID démontre ce que nous affirmons : tout ne peut pas se traiter dans le cadre de l'ambulatoire.

Force Ouvrière :

N'a jamais accepté la réduction du nombre de lits, ni la suppression des emplois : près de 500 emplois sur ceux existants. (...)

A condamné le financement de l'île de Nantes, en particulier la part importante de l'autofinancement qui ne se réalise que dans le cadre de l'augmentation de la productivité, la perte d'acquis (Exemple : les quatre jours dits « d'habillage/déshabillage »). Ce qui est possible en Guadeloupe doit l'être en Loire-Atlantique : financement à 100% par l'État du nouvel hôpital.

3-Un nouvel hôpital avec la création

D'une unité pour patients déambulants susceptibles d'être agressifs (démences séniles ou vasculaires) avec le personnel nécessaire. (...)

De l'augmentation des lits permettant la prise en charge des enfants cardiaques dans le cadre du futur projet de chirurgie cardiaque.

De l'augmentation ou au moins du maintien des lits de maternité, afin de permettre à chaque femme qui le souhaite d'accoucher à l'hôpital public. (...)

4-Un nouvel Hôpital avec une activité de chirurgie non stoppée.

La volonté de l'ARS est d'armer des lits de réanimation. Force Ouvrière ne conteste pas cette décision. Cependant, nous n'acceptons pas qu'elle soit corrélée avec la diminution de l'activité chirurgicale.

La convention signée par le CHU avec les cliniques environnantes nous inquiète. En effet, afin de maintenir l'ouverture sous 48h des lits armés de réanimation, des interventions ne sont pas programmées. Certains patients pourront donc être adressés au privé. Force Ouvrière estime que ce rapprochement signé à terme une fusion « chirurgie publique-privée ». Celle qui « rapporte » au privé, et l'autre au public.

Il est donc absolument nécessaire que la capacité de lits de réanimation sur le CHU soit officiellement augmentée, dès maintenant avec le personnel titulaire nécessaire.

5-Un CHU qui maintiendra la totalité de ses lits d'EHPAD: réouverture immédiate des 81 lits supprimés (66 lits de la Seilleraye et 15 lits de Pirmil). Ces suppressions de lits nous font craindre qu'à terme l'ensemble des lits d'EHPAD du CHU soient supprimés.

En 2040, il manquera 17 000 places d'EHPAD sur le département (source projet médical partagé du GHT 44 mai 2016. GE Healthcare).

6-Un nouvel hôpital offrant aux professionnels un accès à un self relevant du service public.

Et pour conclure, nous revendiquons que les Hospitaliers bénéficient de l'augmentation du point d'indice et d'une réelle revalorisation de leurs grilles indiciaires. Ce sera LE moyen, avec l'amélioration des conditions de travail, d'attirer de nouveaux professionnels dans les hôpitaux et dans les instituts de formation. Le versement d'une prime de 1 500 euros pour tous les Hospitaliers du CHU de Nantes serait déjà une première reconnaissance de l'épisode difficile qui vient d'être traversé.

26/05/2020 - Coronavirus.

Presse  
Ocean

Coronavirus. À Nantes, 200 soignants FO du CHU revendiquent les 1 500 € pour tous

Ce mardi 26 mai en début d'après-midi, ils étaient environ 200 sympathisants Force Ouvrière de la santé devant l'hôtel Deurbroucq pour revendiquer sans aucune contrepartie



200 manifestants FO le 26 mai 2020 devant la direction du CHU de Nantes

Syndiqués ou non, mais tous sympathisants de FO Santé, ils se sont retrouvés devant l'hôtel Deurbroucq, le siège administratif du CHU pour dire non à la casse de l'hôpital public envisagée par le gouvernement. Nous devons nous tenir prêts à nous battre pour obtenir satisfaction affirme tout de go Sylvie Moisan, secrétaire générale FO CHU.

Devant ses collègues nantais, mais forte de l'appui des agents de Guérande, Saint-Nazaire, de Mindin, des EHPAD de Nantes, elle a insisté sur la prime vaseline : 500 € pour tous les hospitaliers du CHU de Nantes et 1 500 € pour 40 % d'entre eux. À FO, nous réclamons cette prime pour tous, car les hospitaliers ne sont pas des héros et ils ne peuvent se contenter d'applaudissements.

Autre mot d'ordre, l'absence de fermeture de lits sur le futur CHU de l'île de Nantes et la reconnaissance en maladie professionnelle du Covid-19 pour tous les agents de la fonction publique hospitalière. Sans oublier le dégel immédiat du point d'indice et le rattrapage de 18 % de perte de pouvoir d'achat...

Ce mardi 26 mai, FO a pris date pour défendre l'hôpital public et le statut des salariés. Ce rassemblement est un point d'appui, car il va falloir se battre pour faire aboutir nos revendications. Dès jeudi matin, nous sommes reçus par la direction du CHU et nous refuserons de signer un accord qui n'est pas global pour les 1 500 €.

Tous masqués, les manifestants sont repartis dans leurs services respectifs juste après.

## Benoît Michaud nous a quittés



Notre camarade Benoît Michaud, secrétaire de la section FO Airbus Nantes, est décédé dans la nuit du 5 au 6 avril à l'âge de 52 ans. De son entrée chez Airbus à Nantes le 3 avril 1989, à ce mois d'avril 2020, son parcours aura

été indissociable d'un profond engagement syndical au service des salariés au sein de notre organisation. Successivement élu à la mutuelle de l'entreprise, puis désigné représentant syndical au CE ou encore secrétaire adjoint du syndicat, il était devenu secrétaire du syndicat FO Airbus Nantes en 2018.

Dans la discussion, Benoît défendait toujours son point de vue avec détermination. C'est un militant comme on en croise beaucoup à FO, attaché à la liberté et à l'indépendance. L'Union départementale adresse ses plus sincères condoléances à celles et ceux qui l'ont connu et aimé, avec une pensée plus particulière pour sa femme Catherine et ses deux filles.

Michel Le Roc'h

## Hommage à notre camarade Luc Rivard

Le syndicat FO des Employés et Cadres des Organismes Sociaux de Loire-Atlantique a la tristesse de vous annoncer la disparition de notre camarade Luc Rivard. Après de solides études, Luc, issu du monde rural dans les Deux Sèvres, a travaillé dans une entreprise de menuiserie « Les Portes Simon » à Durtal (49). Très vite il devient délégué CGT. Au début des années 90, il a la responsabilité de gérer un conflit important au terme duquel malheureusement il est licencié.

Fort de cette expérience, il entre à la CAF 44 en 1992 et rejoint la CGT Force-Ouvrière. Après la réussite d'un examen, il arrive au service de Gestion Immobilière. Rapidement il se bâtit une réputation en tant que Délégué du Personnel, fin connaisseur de la Convention Collective Sécu, défenseur efficace et reconnu du personnel. Il développe la syndicalisation et devient alors le Délégué syndical et animateur

de la section FO de la CAF 44.

Rigoureux dans son travail, militant engagé, intègre, incorruptible, il imposait le respect, y compris aux autres syndicats et à la direction face à qui il tenait tête avec calme, mais avec arguments et fermeté.

Malgré sa grande discrétion, nous savions Luc cinéphile éclairé, amateur de musique classique, de balades en Mayenne, et de chats. Nous adressons nos sincères condoléances à ses filles.

Sa disparition soudaine quelques jours après son départ en retraite est un choc pour ses collègues, les camarades qu'il a côtoyés, celles et ceux qu'il a défendus ou formés. Ses camarades et ami(e)s ne l'oublieront pas.

Jean-Jacques Leblay



par Michel Le Roc'h,  
secrétaire général de l'Union départementale  
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

## Intervention devant la Préfecture de Nantes le 18 juin 2020 à 18h00

Camarades,  
« Vous le savez tous, notre Union Départementale revendique la levée de « l'état d'urgence ». Nous ne pouvons accepter ce « régime d'exception » où l'interdiction de manifester est sans cesse prolongée. Nous ne pouvons pas accepter non plus une situation où l'état d'urgence permet de déroger au code du travail et aux statuts concernant le temps de travail et les congés.

Diverses dispositions complémentaires à l'état d'urgence ont été adoptées par le parlement le 10 juin dernier. Les conditions de recours au CDD et à l'intérim sont par exemple assouplies. Et il y a le projet de loi « organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire » à compter du 10 juillet. L'Assemblée nationale vient de valider le texte. Contrairement à ce qu'annonce le titre, son objet est bel et bien de prolonger l'état d'urgence sanitaire pendant une période de 4 mois, en particulier en limitant et encadrant le droit de manifester.

Ce gouvernement a refusé et refuse toujours de prendre les mesures élémentaires pour protéger les citoyens et les salariés, en organisant des dépistages systématiques par exemple ou en mettant fin aux mesures de restrictions budgétaires concernant l'hôpital et la santé. Il a laissé mourir nos anciens dans les Ehpad. Par contre « il confine » et organise la répression. Vous vous rendez compte, les forces de l'ordre ont procédé à 20,7 millions de contrôles et dressé 1,1 million de contraventions.

C'est pour cette raison que nous sommes là, réunis devant la préfecture. L'état d'urgence s'en prend à nos libertés individuelles et collectives les plus fondamentales, notamment la liberté de s'organiser librement et de manifester. Depuis

quelques années, et en particulier depuis le mouvement des « gilets jaunes », les violences et arrestations arbitraires sont montées d'un cran. Nous n'acceptons pas la mise en place, petit à petit, subrepticement, d'un état totalitaire. Et nous ne sommes pas les seuls. Depuis plusieurs jours, et malgré l'interdiction, des manifestations très importantes ont lieu comme à Maubeuge contre les licenciements à Renault ou mardi à l'appel des hospitaliers, mais je vais y revenir. Il est important de rappeler, comme le précisent les statuts confédéraux, que notre « syndicalisme ne saurait être indifférent à la forme de l'État ». Le syndicalisme « libre et indépendant » ne peut exister en dehors d'un régime démocratique.

Notre syndicalisme ne peut non plus être indifférent à ce qui se passe à l'échelle internationale. Samedi, des dizaines de milliers de personnes et majoritairement des jeunes, se sont rassemblées place de la République pour demander « justice pour Adama » et refuser les discriminations fondées sur la couleur de peau. Le meurtre de Georges Floyd aux États-Unis a été le détonateur de cette révolte qui monte à l'échelle internationale contre l'oppression et l'exploitation dont sont victimes les classes ouvrières et la jeunesse. Comme nous l'avons toujours fait, nous apportons tout notre soutien aux militants syndicalistes qui dans tous les pays se battent courageusement pour défendre les intérêts de la classe ouvrière.

Des dizaines de milliers d'hospitaliers et de salariés ont défilé mardi dernier. Près de 12000 en Loire-Atlantique et une mobilisation impressionnante avec des mots d'ordre sans ambiguïté. Que peut-on attendre du SEGUR ? Je le dis nettement : RIEN en lien avec les revendications des hospitaliers. Edouard Philippe a déclaré à l'ouverture du SEGUR qu'il

n'y aurait aucun « changement de cap ». Alors, dans ces conditions, je partage l'avis des camarades qui disent qu'il faut aller marcher sur l'avenue de Ségur, au ministère, à Paris pour réclamer la suppression des « enveloppes fermées », la création des postes et des lits nécessaires au bon fonctionnement de l'hôpital et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique pour une rémunération supplémentaire de 300€. L'Union départementale soutient également le syndicat FO du CHU de Nantes qui revendique le maintien de la construction d'un hôpital moderne à Nantes, mais avec maintien des lits et des postes, et avec la possibilité si nécessaire de maintenir l'activité de l'hôpital Nord.

Et il y a la situation de l'École. Il y a le protocole « pseudo-sanitaire » qui transforme l'école en garderie et il y a cette campagne médiatique ignoble et de chasse aux sorcières lancée par le gouvernement concernant les profs. Elle ne poursuit qu'un seul objectif : Poursuivre les attaques contre l'école républicaine, le statut, le baccalauréat et déréglémenter tout ce qui peut l'être. Le ministre Blanquer ne s'en cache même plus. Il poursuit son œuvre de suppression des postes et des classes. Le dispositif 2S2C permettrait à terme de récupérer les 38 000 postes de professeurs d'EPS et les 16 000 emplois de professeurs d'éducation musicale et d'arts plastiques. Comme dans le secteur de la santé, la question est donc posée de l'action commune pour faire échec à ces mesures.

Dans le secteur privé, des milliers d'emplois ont déjà été perdus et de nombreuses entreprises, comme dans l'aéronautique, annoncent déjà des plans de licenciements ou des accords de performance collective permettant de modifier le contrat de travail dans le sens d'une réduction des rémunérations et des droits.

Comment peut-on accepter que les aides publiques annoncées ne soient pas conditionnées à l'exigence du maintien des sites et du refus des licenciements. Nous l'avions déjà constaté avec le CICE : l'argent va directement dans la poche des actionnaires des grands groupes et non pour sauver les emplois.

Renault va se voir attribuer 5 milliards par l'État. Son PDG a avoué que les engagements demandés par le gouvernement en contrepartie ne représentaient pas des « contraintes très difficiles ». Effectivement, Renault va poursuivre son plan de 5 000 licenciements. Dans l'aéronautique, la situation est similaire. La filière va recevoir 15 milliards d'aide de l'État et les employeurs vont pouvoir utiliser un nouveau dispositif avantageux pour eux : « l'ARME » ou « Activité Réduite pour le Maintien en Emploi ». Mais alors comment comprendre que de nombreux employeurs s'engagent malgré cela dans des plans de licenciements comme à Daher ou dans des accords de « performance collective » permettant d'abaisser les salaires, au nom de la lutte contre les licenciements ?

Pour qui nous prennent-ils ? Pour des « lapins de six semaines » ? A Daher, les 629 intérimaires du département ont été ou sont sur le point d'être remerciés et parmi eux de nombreux jeunes. Mais ça ne suffit pas, près de 300 CDI devraient les rejoindre sur les bancs du chômage d'ici quelques mois. 900 des 1 800 salariés vont ou risquent de perdre leur emploi dans le département et la direction générale exige des syndicats qu'ils organisent avec elle cette véritable saignée ! Ça, nous ne l'acceptons pas. Nous serons dans l'action aux côtés de tous ceux qui combattent les licenciements et condamnons sans réserve le chantage à l'emploi qui conduit certains employeurs à réduire en ce moment les rémunérations et les droits des

salariés, en profitant de la situation. Nous avons aussi des craintes pour notre protection sociale collective, l'assurance chômage, la sécurité sociale mais également les retraites. Tout le monde a compris à ce sujet que le gouvernement n'avait pas abandonné son projet de réforme des retraites. Rappelons que celle-ci aboutirait, si elle était mise en œuvre, à réduire considérablement le niveau des pensions et à étatiser le système. Nous y reviendrons bien entendu.

Aujourd'hui, le gouvernement avec le soutien actif de la CFDT, prône l'union nationale, « la concorde sociale » comme ils disent. « L'heure est au rassemblement », à un « consensus pour la relance économique », clament-ils en chœur. Au rassemblement derrière qui ? Le gouvernement et le patronat ? Pour limiter les droits et garanties des travailleurs et les inviter à travailler plus et à se sacrifier pour maintenir les marges ?

Notre responsabilité demeure la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs, en toute circonstance, par la négociation collective et l'action syndicale. C'est cette position qui nous a conduits à refuser de signer le courrier commun pour l'ouverture des magasins cinq dimanches d'ici le 30 septembre et à opposer l'ouverture de négociations pour limiter cette ouverture à deux dimanches avec des contreparties en terme de salaires ou autres. Nous allons lancer une campagne en ce sens avec notre syndicat du commerce et d'ores et déjà nous avons décidé d'engager un recours devant les tribunaux.

Vive la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière !  
Vive l'indépendance syndicale !  
Vive l'Union Départementale et ses syndicats ! »

Site : [force-ouvriere44.fr](http://force-ouvriere44.fr) - Blog : [fo44.org](http://fo44.org)  
LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE UNION DÉPARTEMENTALE

ACTUALITÉS - FO44 - PRATIQUE - DÉBATS - LIENS UTILES - NOUS CONTACTER

**L'OS - L'Ouest Syndicaliste**  
Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55ème année  
CPPAP : 0521.S.07829  
Membre fondateur : Alexandre Hébert  
Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc  
Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat,  
44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46  
Site internet UD CGT FO 44 : [force-ouvriere44.fr](http://force-ouvriere44.fr)  
E-mail Ovest Syndicaliste : [ouestsyndicaliste@fo44.fr](mailto:ouestsyndicaliste@fo44.fr)  
E-mail UD-FO : [udfo44@force-ouvriere.fr](mailto:udfo44@force-ouvriere.fr)

## ABONNEZ-VOUS !!!

Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

### ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2020

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 Euros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 Euros

Structure .....  
Trésorier .....  
M@il / Tél. ....

Reçu  OUI  NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : [abosyndicaliste@fo44.fr](mailto:abosyndicaliste@fo44.fr)

- Abonnement individuel : 30 Euros

Nom/Prénom .....  
Adresse .....

M@il / Tél. ....

Reçu  OUI  NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »



## Après les manifestations monstres du 16 juin, sans réponse du gouvernement aux revendications, la montée à Paris est à l'ordre du jour



LE 16 JUIN, 10 000 MANIFESTANTS À NANTES...

### • Prises de parole lors des manifestations du 16 juin 2020 à Nantes et Saint-Nazaire



Stéphane Naulleau  
Secrétaire adjoint du syndicat FO  
du CHU de Nantes



Gaël Leturque  
Secrétaire du syndicat FO  
des hospitaliers de Saint-Nazaire

« Nous ne nous laisserons pas enfermer dans le cadre du « Ségur de la santé », le gouvernement doit répondre à l'ensemble de nos revendications. Sinon, outre la sortie de ce simulacre de négociations, nous irons chercher satisfaction à Paris, là où ça se décide. »

### Communiqué du Groupement départemental FO des Services Publics et de Santé 44 du 19 juin 2020

Le Groupement départemental FO Santé 44, réuni vendredi 19 juin 2020 en bureau extraordinaire, se félicite de la mobilisation nationale des hospitaliers avec le soutien de l'interpro, tant au niveau du nombre de manifestants que des taux de grévistes significatifs.

L'incurie du gouvernement dans la gestion de la crise sanitaire n'est plus à démontrer, tous les hospitaliers le savent et pointent les responsables.

La sortie de cette crise est gérée de la même façon. Pour remercier les « héros en blouse blanche », le gouvernement met en place le SÉGUR de la Santé avec comme personne pilote Nicole Notat, ex-secrétaire CFDT. Nous n'avons pas

oublié combien de lois scélérates ont été accompagnées de leur signature ! Le temps peut être à la discussion et la négociation certes, mais nous restons déterminés et ne lâcherons pas tant que les revendications sur l'augmentation générale des salaires (300 Euros nets par mois), les 1 500 Euros de prime pour tous et le dégel du point d'indice ne seront satisfaites !

Si le gouvernement reste sourd à nos revendications, soyons à l'initiative d'une montée à Paris le plus rapidement possible, n'attendons pas septembre !

Il faut maintenir la pression, nous avons tout intérêt et sommes légitimes sur nos revendications !

### ... 2 000 À SAINT-NAZAIRE





## Deux questions à P. Hébert

Secrétaire général de l'Union départementale CGT-FO de Loire-Atlantique de 1992 à 2015, membre de la Commission exécutive confédérale de la CGT-FO de 1995 à 2017.

*Ces déclarations (...) sont aussi une tentative d'associer sous des prétextes divers les confédérations, les partis politiques, les associations, ONG, etc. C'est aussi une forme biaisée qui cherche à nous amener à l'union sacrée. »*

Article tiré d'Informations Ouvrières n°607 - Du 4 au 10 Juin 2020

### 1.

**Dans cette situation complexe et contradictoire, il y a aussi cette tentative d'union nationale, d'union sacrée au nom du bien commun. Est-ce la solution, est-ce possible ?**

Il faut d'abord préciser que la notion de « bien commun » est totalement étrangère au mouvement ouvrier, qui, lui, est fondé sur la reconnaissance de l'existence de la lutte des classes, c'est-à-dire du constat que les intérêts des salariés sont contraires, voire antagoniques à ceux du patronat. D'ailleurs, le « bien commun » trouve son origine dans les encycliques sociales, en particulier Rerum novarum, publiée en 1891 par le pape Léon XIII. Ce texte qui fait toujours référence dans les milieux catholiques, au plan syndical à la CFTC et à la CFDT, ne nie pas l'existence des classes sociales et de leurs intérêts divergents. Cependant, partant de l'affirmation que « nous sommes tous frères en Jésus-Christ », il déplore les conflits, grèves, manifestations et risques de révolution qui en découlent et, en conséquence, prétend transcender la défense des intérêts spécifiques des travailleurs par un intérêt prétendument supérieur, que ce soit la nation ou l'entreprise. En réalité, cette première encyclique a été publiée pour tenter de contrer l'influence grandissante des idées socialistes. Ce texte est important mais n'a pas eu l'effet escompté puisque, quarante ans plus tard, le pape Pie XI publiait une nouvelle encyclique, Quadragesimo anno, dans laquelle il affirme : « Personne ne peut être en même temps bon catholique et vrai socialiste. » On ne saurait être plus clair, mais force est de constater que ce n'est pas faux ! Si l'on en croit Pie XI, on peut être en même temps bon catholique et faux socialiste !

peuples sont frères » et que « toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière ; quelle est un moyen sanglant et terrible de diversion à ses revendications ». Quand Jouhaux, sur la tombe de Jean Jaurès, prononce un discours de ralliement à l'union sacrée, il « bouffe le mandat » et il salit la mémoire de Jean Jaurès. Nous savons maintenant qu'il avait, la veille, rencontré discrètement le ministre de l'Intérieur. Ironie de l'histoire, Jouhaux, ancien anarchosindicaliste, reste fidèle à ses convictions pacifistes, car lui, contrairement à bon nombre de militants, n'est pas envoyé au front. Il est même nommé « commissaire à la nation pour soutenir l'effort de guerre ». À sa décharge, il n'a pas accepté le poste de ministre qui lui était proposé. Certes il y a eu des militants pour s'opposer à ce revirement : Pierre Monatte, qui démissionne du bureau confédéral ; Alfred Rosmer, animateur important de la presse syndicale, qui par la suite participa à la fondation de la IIIe Internationale ; Alphonse Merrheim, secrétaire de la fédération de la métallurgie, entre autres, mais ils furent peu nombreux, mais leur attitude courageuse démontre qu'il y a toujours une autre issue que la trahison et, comme le dit Albert Camus dans L'Homme révolté : *il faut savoir dire non* ! Et la CGT, qui comptait 700 000 adhérents, descend à 50 000. Il fallut attendre 1917 et la grande vague révolutionnaire pour que la CGT remonte à 300 000 adhérents.

#### « POUR L'INSTANT, LE GOUVERNEMENT NA PAS RÉUSSI SON COUP »

Actuellement, le gouvernement profite de la situation créée par la pandémie pour remettre en cause nos libertés et nos droits acquis. L'opération est risquée car il pourrait bien connaître des lendemains qui déchantent. N'oublions pas que 2019 a été marquée à la fois par le mouvement des Gilets jaunes et par celui contre le projet de réforme des retraites. Ces mouvements de résistance, ce « dédagisme », ne sont d'ailleurs pas spécifiques à la France. Dans ce contexte, le gouvernement pousse à l'union sacrée sous diverses formes. Pour l'instant, au plan national, il n'a pas réussi son coup. Seules la CFDT et ses succursales ont répondu présent à l'appel. Pour la CFDT, c'est normal, c'est dans sa nature, c'est consubstantiel. En ce qui concerne la CGT et la CGT-FO, il est possible que dans les sommets certains aient pu être tentés, mais pour l'instant l'état d'esprit des syndicalistes à la base est totalement dans le sens contraire. Il est significatif que, malgré le confinement et les mesures sécuritaires, la résistance continue. Naturellement, le contexte ne permet pas de grands mouvements, mais il faut noter que malgré ces difficultés il y a des grèves dans certaines entreprises. Et malgré leur interdiction, nous commençons à voir des manifestations

### 2.

**Lutte des classes, indépendance de classe, les syndicats semblent être dans une situation compliquée.**

**À la croisée des chemins ?**

**Un enjeu strictement syndical ?**

La lutte des classes est un fait objectif. Les intérêts des « exploités » sont antagoniques à ceux des exploités. Quand Marx écrit : « L'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire de la lutte des classes », il ne pense pas seulement au système capitaliste. Nous savons aujourd'hui qu'il y a eu des grèves à l'époque de la construction des pyramides et il est probable qu'il y en ait eu d'autres auparavant. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la classe ouvrière a construit dans le monde entier, à des rythmes divers, ses propres organisations syndicales et politiques, dont l'objectif était à la fois la défense des intérêts des travailleurs mais aussi de « changer le monde ». En France, la CGT a été fondée sur la charte d'Amiens ; contrairement à d'autres pays, notamment l'Angleterre et l'Allemagne, le mouvement syndical français a rejeté toute subordination aux partis politiques. Cela ne signifie en aucun cas que les syndicats soient apolitiques. D'ailleurs, André Bergeron (ancien secrétaire général de la CGTFO) disait fréquemment : « Nous ne sommes pas apolitiques, nous sommes indépendants des partis politiques. » C'est pourquoi il est profondément légitime que des camarades s'expriment librement, y compris dans la presse, que ce soit dans Informations ouvrières ou dans tout autre journal. Il y a d'ailleurs un côté dérisoire à s'en offusquer.

Il faut d'ailleurs noter que ceux qui, dans cette circonstance, se sont exprimés ont des indignations à géométrie variable.

#### « PITEUSES MANOEUVRES »

Par exemple, les secrétaires généraux des confédérations françaises viennent de signer avec le DGB (syndicat allemand) un texte qui apporte son soutien au plan Macron-Merkel. Ces « gardiens du temple » n'ont pas jugé nécessaire de s'exprimer et de protester. Et pourtant, ce texte, qui n'a fait l'objet de ma connaissance d'aucun débat, ni dans la CGT ni dans la CGT-FO, ne fait pas dans la dentelle : « Le plan de relance annoncé par la Commission européenne doit s'appuyer sur une initiative franco-allemande et ne doit rien délaissier des ambitions affichées par le Green Deal. » Pour tenter de calmer les troupes, les signataires ont glissé une petite phrase sibylline : « La relance économique doit être solidaire et sociale avec en filigrane la nécessité d'une convergence économique, fiscale et budgétaire des États membres de l'Union européenne rompant finalement avec les politiques d'austérité. » « En filigrane, (...) rompant finalement... » qu'en termes galants ces choses-là sont dites... D'une certaine manière, cette déclaration est également une tentative de réaliser

discrètement, au plan européen, une union sacrée trop difficile à mettre en oeuvre au plan national.

Il y a une regrettable continuité dans cette façon de faire. Il n'y a pas de viol de mandat puisqu'il n'y a pas de mandat du tout. En septembre 2018, une déclaration du même type avait été signée par les mêmes<sup>(1)</sup>. Le texte a été signé également par une cohorte de députés divers, d'anciens ministres, d'éminents représentants du PCF, du PS, des Verts... et même l'inévitable Cohn-Bendit. Ce texte qui s'inscrit dans la logique du « Green Deal » commence par : « Au nom du bien commun, nous demandons au gouvernement... » La boucle est bouclée ! La messe est dite ! Ces déclarations, en ce moment, pullulent. La dernière en date est un « manifeste pour une révolution de la longévité ». Elles sont aussi une tentative d'associer sous des prétextes divers les confédérations, les partis politiques, les associations, ONG, etc. Ce n'est pas un hasard si le plus souvent nous y trouvons la signature de Laurent Berger. C'est aussi une forme biaisée qui cherche à nous amener à l'union sacrée.

#### « LA LUTTE DES CLASSES, UN MOMENT PARTIELLEMENT CONFINÉE REPRENDRA RAPIDEMENT TOUTE SA PLACE »

Au lieu de se fourvoyer dans ces piteuses manoeuvres, les confédérations syndicales seraient mieux inspirées de se concentrer sur ce pour quoi elles ont été construites : la lutte pour la satisfaction des revendications.

N'en doutons pas, la lutte des classes, un moment partiellement confinée, reprendra rapidement toute sa place.

Les mouvements qui se sont développés à l'échelle internationale avant la pandémie ne sont pas éteints. Tout juste ont-ils été confinés. Il est probable qu'ils redémarreront de plus belle. Les organisations syndicales seront probablement de nouveau confrontées à des formes d'organisation qui leur échappent, comme c'est le cas actuellement dans le secteur de la santé. Certes, il peut y avoir de-ci de-la quelques manipulations.

Mais sauf à avoir une vision policière de l'histoire, il est essentiel de comprendre que ces hirak (« mouvements », en arabe) expriment avant tout une volonté d'en finir avec le système. Si la défiance est parfois réelle, force est de constater que les revendications des Gilets jaunes sont les plus souvent identiques à celles des organisations syndicales, comme nous l'avons vu dans les grèves et manifestations contre le projet de réforme des retraites.

Patrick Alexandre Jacques Hébert ■

<sup>(1)</sup> En 2018, ce document a été signé par Pascal Pavageau, alors secrétaire général de la CGT-FO. Il a depuis fondé un « lobby citoyen » : Muses. On y trouve d'anciens ministres, des chefs d'entreprise, etc. Que du beau monde ! Notons que, parmi les « valeurs » revendiquées par Muses, il y a naturellement « le bien commun », mais aussi une proposition de réforme des institutions qui ressemble curieusement au projet du général de Gaulle en 1969.

## Loire-Atlantique : ouverture dominicale des commerces concertée mais pas négociée

● Évelyne Salamero, journaliste de L'INFO MILITANTE - Publié le 11 juin 2020 sur le site confédéral

UN ARRÊTÉ préfectoral en date du 28 mai autorise un certain nombre de commerces de Loire-Atlantique à ouvrir leurs portes cinq dimanches durant cet été. Objectif : amortir les « conséquences économiques des mesures mises en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ». Le préfet se prévaut de la « concertation » lancée le 14 mai entre les organisations syndicales et d'employeurs, l'association des maires et la Direccte, pour appuyer sa décision. Mais l'Union départementale FO, qui voulait limiter ces ouvertures à deux dimanches, dénonce l'absence de véritable négociation. Une lacune qui a aussi privé les salariés concernés de contreparties à la hauteur.

C'est à l'occasion d'une des rencontres en audioconférence entre les interlocuteurs sociaux et les autorités qui ont ponctué le confinement, que le préfet et le responsable départemental de la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de

l'emploi) ont présenté le 14 mai un projet d'ouverture des magasins de Loire-Atlantique de moins de 400 m<sup>2</sup> cinq à six dimanches durant le prochain été. Au motif de redonner un peu de souffle au commerce de proximité, après deux mois de fermeture pour cause de confinement.

### LES CONTREPARTIES REVENDIQUÉES PAR FO N'ONT PAS PU ÊTRE NÉGOCIÉES

Compte tenu du chômage partiel, des suppressions d'emplois, le pouvoir d'achat est en berne. Ouvrir les magasins n'y changera rien et n'apportera pas de respiration économique, avait fait valoir l'Union Départementale FO de Loire-Atlantique.

Néanmoins, soucieuse de protéger les salariés confrontés à un contexte particulièrement difficile, elle a transmis ses propositions aux organisations patronales. FO a ainsi demandé que le nombre d'ouvertures soit limité à deux, que la majoration

du salaire déjà prévue par le Code du travail soit augmentée de 10% du salaire de base et que les frais de garde d'enfants et de déplacements soient remboursés en totalité. Mais les organisations patronales ne lui ont jamais répondu et aucune négociation n'a été ouverte.

En revanche, dès le 18 mai, dans un courrier commun, quatre organisations syndicales (CFDT, CFTC, CGC et UNSA) et trois organisations patronales (Medef, SPME, U2P) ont donné leur accord au préfet pour cinq ouvertures dominicales dérogatoires durant l'été, avec, pour seules contreparties, le minimum légal en termes de majoration salariale et un remboursement partiel des frais de garde d'enfant (5,5 euros par heure travaillée) et de carburant.

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL CONCERTÉ

Le verdict est tombé le 28 mai par arrêté préfectoral : les commerces de détail (alimentaire et non



alimentaire) pourront ouvrir par dérogation cinq dimanches cet été (les 21 et 28 juin, le 5 juillet, le 30 août et le 6 septembre), de 12 heures à 19 heures, dans les conditions définies par le Code du travail et les accords collectifs applicables. Le préfet appuie sa décision sur la concertation lancée le 14 mai entre les organisations syndicales, les organisations professionnelles, la chambre de commerce, l'association des maires, le secrétaire général pour le Préfet de Loire-Atlantique et le responsable de l'unité départementale de la Direccte.

Mais pour FO, ce procédé n'a rien d'une négociation en bonne et due

forme. L'arrêté du préfet s'appuie sur un courrier d'intention, pas sur un véritable accord collectif négocié entre responsables mandats, résume Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale FO. Nous ne refusons pas tout en bloc. Mais nous voulions l'ouverture d'une véritable négociation dans laquelle nous positionner sur le terrain de l'intérêt de nos mandats, à savoir les salariés, en limitant le nombre d'ouvertures et en obtenant des contreparties pour les protéger, souligne-t-il. Et de déplorer : au lieu de cela, ladite concertation a débouché sur une mesure autoritaire.

## La 5<sup>ème</sup> branche, une nouvelle attaque contre la Sécu

« L'UCR FO considère que la dépendance fait partie d'un tout : la Sécurité Sociale, et doit être intégrée à la Branche Maladie. » (déclaration du BN de l'UCR FO en date du 27 mai 2020)

CE LUNDI 8 juin, en commission spéciale dans le cadre de l'examen des projets de loi relatifs à la dette sociale, les députés ont donné leur feu vert au principe de la création d'une cinquième branche « dépendance » de la Sécurité sociale, dédiée à la prise en charge des personnes en situation de perte d'autonomie.

### UN NÉCESSAIRE HISTORIQUE

En octobre 1945, les ordonnances créant la Sécurité Sociale donnent naissance à un seul organisme gérant les risques « de toute nature susceptibles de diminuer ou de supprimer leur capacité de gain, à couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent » (article 1er de l'ordonnance du 4 octobre 1945). Ces risques sont pris en charge quelle que soit la branche professionnelle, quelle que soit l'implantation géographique : les droits sont désormais les mêmes pour tous les salariés. La Sécurité Sociale unifie également

le financement de la protection sociale, ce qui permet de mobiliser les moyens en fonction des besoins. En 1967, les ordonnances de De Gaulle remettent en cause l'unité de la Sécurité Sociale et l'unité de la cotisation avec la création de 3 branches distinctes au sein de la Sécurité Sociale: maladie, vieillesse et famille.

La loi d'avril 1994 donnera l'autonomie à la Branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles (AT/MP) qui devient une quatrième branche de la Sécurité sociale.

### QU'EST-CE QUE LA DÉPENDANCE ?

Pour définir ce qu'est la dépendance, des exemples concrets nous viennent à l'esprit : la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer... Comme leurs noms l'indiquent, ce sont des



maladies. Or, dans notre pays, les maladies relèvent de la compétence de l'Assurance Maladie. C'est cela qui nous fonde à exiger que la perte d'autonomie, qui découle de la détérioration de l'état de santé du patient, doit être gérée par la branche maladie de la Sécurité Sociale. La dépendance nécessite la prise en charge de l'hébergement en établissement, des soins et de l'aide à domicile. Autant de situations qui sont bien les conséquences d'une détérioration de l'état de santé : elles

relèvent donc également de la branche Maladie.

### LA 5<sup>ème</sup> BRANCHE : UN NOUVEAU TRANSFERT VERS L'IMPÔT

La volonté du gouvernement - comme celle de ses prédécesseurs - est de diminuer le coût du travail pour les patrons... et donc de continuer à baisser leurs cotisations.

Créer une 5<sup>ème</sup> branche implique de poser le problème de son financement. Or, de quoi nous parlent-on ? D'un financement par une partie de la C SG ; par la CRDS, qui devait pourtant finir d'être prélevée en 2024 et qui le serait du coup en 2033 ; par un impôt sur les successions, etc. Il s'agirait d'un nouveau transfert du financement de la protection sociale vers l'impôt, essentiellement supporté par les salariés, les chômeurs et les retraités... et non les patrons, exonérés de cotisations sociales.

### LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE EN DANGER

Derrière la création de cette 5<sup>ème</sup> branche, c'est la solidarité intergénérationnelle garantie par la Sécurité Sociale qui est remise en cause. Souvenons-nous de ce qui vient de se passer en EHPAD dont les directions avaient pour consigne du gouvernement, relayée par les ARS, de ne pas hospitaliser les résidents malades du Covid-19. La première question posée par le Samu était de connaître l'âge du patient, de manière discriminatoire. Les personnes âgées ont été isolées du reste de la population, sans bénéficier de l'accès aux mêmes soins. Au-delà de cette question de la 5<sup>ème</sup> branche, c'est bien l'essence même de la Sécurité Sociale qu'il s'agit de défendre.

Claire Compain

## Communiqué des Unions départementales CGT, FO, FSU et Solidaires de Loire-Atlantique du 18 juin 2020

### Justice pour Steve

DANS la nuit du 21 au 22 juin 2019, nuit de fête de la musique à Nantes, une charge policière ordonnée par la préfecture contre des jeunes réunis en free party a causé la chute d'une quinzaine d'entre eux dans la Loire. Si la quasi-totalité a pu être secourue, l'un de ces jeunes a péri noyé. Steve Maia Caniço, jeune

homme de 24 ans qui venait juste danser, est décédé suite à cette intervention policière, violente et disproportionnée. Les organisations syndicales CGT FO, FSU, Solidaires ont exprimé leur solidarité à la famille et aux proches de Steve. Elles ont également interpellé le préfet pour non seulement dénoncer la décision de

l'intervention, son caractère violent et incontrôlé mais aussi demander des explications sur la politique du maintien de l'ordre à Nantes. Reçues en audience en juillet 2019, elles n'ont pu qu'acter l'absence totale de remise en question de la part des représentants de l'Etat, qui n'ont su que retourner la responsabilité sur les organisateurs. Un an après,

l'enquête stagne et nombre de questions restent sans réponses. Les organisations syndicales CGT FO FSU Solidaires expriment de nouveau leur soutien à la famille et aux proches de Steve. Elles renouvellent leur demande que justice soit faite dans les délais les plus brefs et que les responsables de cet acte soient sanctionnés. Dans un

contexte national de mobilisations contre les violences policières, il est urgent que « vérité et justice » soit faite pour Steve, sa famille, ses proches, et pour toutes les victimes directes ou indirectes des politiques sécuritaires qui font le lit de ces violences.

# Vous avez dit « reconstruction » ?

## ANALYSE

● Par Christian Lambert



**F**ILANT la métaphore guerrière dans sa dernière allocution, Emmanuel Macron a appelé à la « reconstruction », qu'il prétend « souveraine, écologique, solidaire et sociale ». Il cherche une nouvelle fois l'union sacrée autour de son programme de « relance ». Or, qui peut croire un seul instant à la souveraineté de l'économie française, totalement intégrée à un marché mondial dominé par un capital financier concentré et centralisé ?

Selon le McKinsey Institute, 10% des groupes cotés en bourse disposent à eux seuls de 80% de tous les bénéfices mondiaux. Le seul fil à plomb de cette soi-disant « relance » est ainsi le sauvetage des marchés financiers contrôlés par les plus grands groupes. Afin de légitimer auprès de l'opinion publique les aides reçues par le

gouvernement, de nombreuses sociétés ont décidé de ne pas distribuer ou de diminuer au premier semestre 2020 les dividendes c'est-à-dire les bénéfices réalisés en 2019. Ceux-ci se montaient pour les seules entreprises du Cac40 à plus de 60 milliards d'euros. Dans les faits, ces bénéfices restent dans l'entreprise sur un compte de réserve. Les grands groupes pourront décider de les distribuer plus tard – mais pas avant octobre 2020, a indiqué le gouvernement – tandis que les entreprises les plus fragiles renflouent leurs trésoreries.

### ■ RECONSTRUCTION DE LA... SPÉCULATION

Sur les marchés financiers, les spéculateurs (fonds de pension, banques, multinationales...) visent

à extraire un maximum de plus-value sur la revente de leurs titres. Pour ce faire, ils ont besoin du soutien des banques centrales et des gouvernements, dont les annonces ont permis la remontée des cours : après s'être effondré de 40 % jusqu'au 18 mars dernier, le CAC 40 est ainsi rapidement remonté de 41 % au 5 juin. Seule une annonce « inquiétante » de la Réserve fédérale des États-Unis le fait chuter à nouveau de 7 % le 7 juin, avant une nouvelle hausse. Tous les indices mondiaux suivent à quelques variantes près le même parcours. Afin de garantir la liquidité du marché, les banques centrales font tourner la planche à billets. À titre d'exemple, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé qu'elle était prête à acheter jusque 1 350 milliards d'euros de titres, y compris au détriment de ses

propres statuts d'« indépendance » vis-à-vis des gouvernements. En effet, 80 % de ces rachats concernent des obligations d'État, ce qui génère de nouvelles tensions au sein de l'Union européenne (arrêt de la cour de Karlsruhe).

### ■ LE GOUVERNEMENT AU CHEVET DU PATRONAT

Les gouvernements se donnent alors les moyens d'agir sur les conditions d'exploitation des entreprises, comme en France :

- ▶ En retardant le paiement des échéances, afin de soulager les trésoreries dans un contexte de faibles recettes : report des loyers, des impôts, des cotisations sociales etc.... Doux les ordonnances et les décrets afférents et les salaires garantis par l'État.

- ▶ En diminuant le « coût du travail » pour les entreprises, avec la prise en charge à 100 % du chômage partiel... mais également la volonté de faire travailler plus sans augmenter les salaires, voire en les diminuant. C'est le contenu de l'ordonnance sur le temps de travail et des accords de performance collective inventés par les ordonnances Macron de 2017...

- ▶ En investissant une partie des investissements ou des marchés des entreprises (subventions, primes, commandes publiques), sans nécessairement garantir les emplois, voire en accompagnant les plans de licenciement, souvent sous couvert d'écologie. Dans ce cadre, l'État annonce garantir à hauteur de 5 milliards d'euros les emprunts de Renault auprès des banques privées. Dans le même temps, l'entreprise annonce la destruction de 5 000 emplois. Seules les mobilisations massives des salariés de Maubeuge ou de la fonderie de Caudan (56) ont permis de différer la fermeture de ces sites.

- ▶ En poursuivant la destruction des services publics, afin d'ouvrir de nouveaux marchés et permettre les baisses d'impôt sur le capital dans la lignée des contre-réformes fiscales de Macron en 2017. Le Ségur de la Santé et les plans de Blanquer dans l'Éducation nationale donnent le ton de cette politique.

### ■ LA RÉSISTANCE DES TRAVAILLEURS, MOTEUR DU PROGRÈS

Cette politique est une fuite en avant, qui trouve ses limites. Outre les rivalités aiguës entre États nationaux, y compris au sein de l'Union européenne, le surendettement généralisé fait craindre des possibilités de faillites bancaires, voire d'États, dans des dimensions comparables à 2008.

Enfin – et surtout –, les mesures prises ou annoncées contre les droits des travailleurs provoquent de fortes résistances. La chape de plomb du confinement s'est largement fissurée dans le monde. Les manifestations contre les atteintes aux libertés, contre les licenciements ou pour les revendications, comme celles des personnels hospitaliers le 16 juin dernier en France, s'amplifient de jour en jour. Dans ce contexte, sur la ligne d'indépendance qui la caractérise, notre organisation syndicale a un rôle déterminant à jouer dans le sens du progrès, lié indissolublement à la défense des intérêts matériels et moraux des salariés. ■

<sup>(7)</sup> Avec la réforme de l'ISF les 100 contribuables les plus riches ont gagné chacun 1,7 million d'euros selon un rapport du Sénat de 2019.

## ■ Qu'est-ce que l'accord de performance collective ?

● Contribution de Marguerite Fabre

ISSU des ordonnances Macron, applicable depuis septembre 2017, l'Accord de Performance collective (APC) apparaît au jour avec le chantage au « maintien de l'emploi ». Ce nouveau dispositif change la donne.

« La particularité de l'accord de performance collective réside dans son articulation avec le contrat de travail » indique le Ministère du travail et de l'emploi. Plus précisément, cet accord modifie le contrat de travail, mais dans le sens des intérêts de l'entreprise en établissant le « principe de défaveur ».

En effet, quel que soit son contenu (durée du travail, rémunération ou mobilité interne à l'entreprise), dans tous les cas les clauses de l'APC « se substituent aux clauses contraires et incompatibles du contrat de travail », et s'il est bien précisé « avec l'accord du salarié », y a-t-il pour autant accord du salarié ?

D'une part, l'employeur peut mettre en œuvre l'APC « que l'entreprise soit confrontée ou non à des difficultés économiques conjoncturelles ou non ». Par contre, la conclusion de l'APC s'impose à tous les salariés de l'entreprise ou du groupe. Si un salarié manifeste « son refus de modification de son contrat de travail » il est automatiquement licencié sans les garanties d'un licenciement économique ; il sera dans les conditions de base de la convention d'assurance chômage dont les droits devraient fortement se réduire dans le cadre de la contre-réforme.

Ce salarié licencié verra cependant son Compte Personnel de Formation (CPF) abondé d'un montant minimal de 3 000 euros, lui-même augmenté d'une somme d'un montant égal par son employeur. Pas vraiment une aubaine au regard du montant *low cost* du crédit du CPF : 500 € par année de travail dans la limite d'un plafond de 5 000 €.

D'autre part, la durée de l'APC est déterminée entre les parties mais ne peut excéder 5 ans, l'accord « cessant de produire ses effets lorsqu'il arrive à expiration ». À ce moment-là, que se passe-t-il ? On n'en sait rien.

Par exemple, si l'APC porte sur un gel ou une réduction de salaire pendant 5 ans (bien sûr, « dans le respect, des salaires minima hiérarchiques définis par convention de branche »), la perte de revenu peut-être considérable mais à la signature de l'accord, le salarié n'a aucune garantie de retrouver le niveau de rémunération qu'il avait avant l'APC.

Et l'espoir du maintien dans l'emploi n'est pas plus garanti, l'employeur n'ayant aucune obligation d'engagement sur ce point.

L'accord de performance collective est donc une perte sans profit pour le salarié et un profit sans perte pour l'employeur parce qu'au-delà des diverses atteintes aux conditions de



travail dans l'entreprise, il rompt sur le fond la nature du contrat de travail bilatéral et légalité juridique des parties. L'APC est-il un tremplin vers le

Compte Personnel d'Activité (CPA), ce compte « d'assistant durable » cher aux tenants de la doctrine sociale chrétienne? ■

L'OS a lu

Macron repousse le coronavirus » (« New York Times », le 08/06). C'est bien dans la presse d'information la plus « sérieuse » que l'on peut lire cela, même si, côté style, on dirait plutôt du « Picsou magazine ».

... (voix de Donald Duck) et dans notre prochain numéro, après « Super Macron contre le très méchant Covid », retrouve ton héros préféré dans un nouvel épisode à couper le souffle : « Super Macron contre Tous les Gens Qui ne sont Rien et Qui Couèrent un Pognon de Dingues ».

Tu m'inventes n'importe quelle histoire, coco, mais faut que ça brille !

Après les foirades et les mensonges à répétition, les urgences débordées, les masques, les tests de dépistage, les EHPAD, les pompiers, les éboueurs, les caissiers, les livreurs, les trois rentrées en un mois dans les écoles, les débandades dans les rangs des fidèles marcheurs..., et maintenant les grèves et les manifestations qui repartent malgré l'état d'urgence, ça prend l'eau de toutes parts.

Sans oublier les mobilisations massives, notamment des jeunes, contre les violences policières.

Alors, tu me fabriques du super-héros, de l'homme providentiel, du capitaine dans la tempête, du Sauveur Suprême ferme mais juste, du St Georges qui terrasse le dragon, c'que tu veux, oui, du Dieu le Père, pourquoi pas, mais faut que ça en jette !

Toutes celles et ceux qui sont encore en vie devront savoir qui remercier... aux prochaines élections.

Par exemple, tu peux dire que sur les 66 990 000 français dernièrement recensés, Macron en a quand même sauvé 66 960 000.

Assurément de quoi être « fier du travail accompli ». Miroir, mon beau miroir...

«Macron a empêché les licenciements massifs, soutenu les salaires des chômeurs, évité les longues files d'attente pour de la nourriture (...) ». C'est bon, ça, coco, tu peux le mettre aussi. Ça ne tiendra pas longtemps, mais ça peut faire illusion quelques temps.

Seulement illusion, parce que les cadavres ressortent toujours des placards.

Par exemple, l'interview du Pr Grimaldi, professeur émérite en diabétologie au CHU de la Pitié-Salpêtrière, qui, dans les colonnes de « L'Usine nouvelle » du 15 juin, flingue à bout portant toutes les politiques de santé menées depuis... la fin du siècle dernier. S'il avait été précis, il aurait même pu remonter aux années 80 avec Mitterrand et Ralite !

« On a (...) mené depuis les années 2000 une stratégie

# Storytelling

## Le Monde d'après

Benjamin Griveaux va s'occuper de la BITD française.

« Au vu de son passé, l'information a de quoi faire sourire. L'Opinion a révélé, jeudi 11 juin, que Benjamin Griveaux avait trouvé un nouveau poste. D'après nos confrères, l'ancien porte-parole du gouvernement, qui a dû jeter l'éponge dans la course à la mairie de Paris après la révélation de vidéos intimes en février dernier, va s'occuper de la «base industrielle et technologique de défense», plus connue sous le nom de... BITD. » (« Orange Info », 13/06/20)

Plutôt que de sourire griveaux-assement, « L'oeil de l'OS » choisit de se faire force de proposition. Et si c'était une porte qui s'ouvre sur le monde d'après ? Prenant en compte l'émergence des nouvelles technologies et la prégnance de l'intelligence artificielle, nous proposons de dépasser les traditionnelles constructions ministérielles trop cloisonnées et de redéfinir les champs de compétences.

On sait que depuis de nombreuses années, l'école publique est le terrain d'innombrables expériences : la crise sanitaire a renforcé la place des collectivités locales dans la gestion. Dominique Bussereau rappelait récemment qu'en Allemagne il n'y a pas de ministère de l'Education

nationale. Ouvrons totalement le dossier pour remplacer, in fine, le poussiéreux ministère par ce que l'on pourrait nommer les Synergies Locales pour l'Innovation Pédagogique incluant toutes les composantes de la « communauté éducative ».

Ou, dans le domaine du dialogue social dans l'entreprise, nous suggérons la création d'une entité qui pourrait se nommer « Alternatives Non Conventionnelles pour Libérer l'Ubérisation Montante ». Et l'économie, la matrice, le nerf de la guerre ? A l'image du « New Deal » d'après-guerre, une grande orientation suffirait à libérer les

énergies : la « Nouvelle Economie Universelle » serait à même d'en définir les grandes lignes.

On pourrait, dans le même élan, regrouper les problématiques de la ville, notamment les questions de qualité de l'air, dans une « Nouvelle Ecologie Urbaine ».

Enfin, pour ne rien perdre de ces ébauches, la création d'un « Conservatoire des Oeuvres Numériques » nous paraît appropriée.

Reste le casse-tête du casting : qui pour occuper la tête du CON, de l'ANCLUM, du NEU-NEU et des SLIP ? Ce ne sont pas les noms qui manquent...



Avec l'aimable autorisation de El Diablo



Alternatives économiques », mai 2020. « Suite à l'acquisition par

LVMH en 2019 de la joaillerie américaine Tiffany (pour près de 15 milliards d'euros), Bernard

## Néandertal

Arnault est devenu l'homme le plus riche du monde avec un patrimoine de 117 milliards de dollars (103 milliards d'euros) (...)

Supposez que vous héritiez d'un milliard de dollars, et que vous dépensiez 1 000 dollars par jour, il vous faudra 2 739 ans pour épuiser votre héritage.

Dans cette lignée imaginaire, si B. Arnault dépensait 1 000 euros par jour, il lui faudrait... 280 000 ans pour venir à bout de sa fortune. Une durée équivalente à celle qui nous sépare de l'ancêtre commun à Néandertal et à l'Homo Sapiens. (...)

## Plus belle la vie...

États-Unis : les riches... s'enrichissent ! (Source LCI - 22 mai 2020)

Les milliardaires américains continuent de s'enrichir pendant que la pandémie de Covid-19 détruit des dizaines de millions d'emplois aux Etats-Unis, selon des données publiées par le magazine Forbes. Entre le 18 mars et le 19 mai, les 600 ultra riches américains ont ainsi vu leur fortune augmenter de 434 milliards de dollars, soit une hausse de près de 15% en deux mois.

Les mesures de confinement de la population, la fermeture des restaurants et des magasins ont fait bondir les achats en ligne et le



besoin de rester connecté via les réseaux sociaux. Ce qui a fait grimper en Bourse la valeur des titres d'Amazon, de Facebook et des entreprises high-tech en général. Entre mars et mai, la fortune de Jeff

Bezos, PDG d'Amazon, a augmenté de plus de 30 %, et celle de Mark Zuckerberg, patron de Facebook, de plus de 46 %.

L'OS a lu

faisant de la santé (...) une marchandise comme une autre. (...) La logique économique a pris le pas sur la santé et la sécurité sanitaire. La médecine est devenue industrielle, le médecin un ingénieur et l'hôpital une entreprise.

Conséquences pour l'hôpital : on a fermé ces cinq dernières années des dizaines de milliers de lits, on s'est retrouvé sans stock de masques et de médicaments...

Il était de quel côté, Super-Macron, à ce moment-là ? Il défendait quels choix économiques, pendant toutes ces années ? Il paraît des « jours meilleurs » ?

On pourrait compléter le tableau en disant que la France arrive au pied du podium mondial de la mortalité covidienne pendant que notre système de santé, qui passait pour exemplaire il y a quelques décennies, en était réduit à utiliser les sacs poubelle comme surblouses dans les meilleurs hôpitaux. Quasi 30 000 morts au compteur. Toujours « fier du travail accompli » ?

Le coup de brosse à reluire sur les licenciements massifs se passe de commentaire quand c'est le ministre de l'Économie lui-même qui prévoit des centaines de milliers de chômeurs supplémentaires d'ici la fin de l'année.

Reste le « soutien au salaire des chômeurs », autrement dit le chômage partiel. L'État ne leur a pas octroyé une « aide », comme aux entreprises : il a seulement ouvert le robinet à déficit pour la Sécu, via son organisme de gestion, l'ACOSS, dont le montant est désormais estimé à 54 milliards d'euros. À peine plus de la moitié de la fortune de Bernard Arnault.

Qui dit déficit de la Sécu et de l'Unedic dit « réformes courageuses pour préserver notre modèle social », donc des efforts « importants mais inévitables » pour les salariés, c'est à dire la baisse du coût du travail. Vieille rengaine.

Après un saupoudrage de primes ici et là au fil des mécontentements, Macron est déjà reparti à l'assaut : après les ordonnances de la Loi d'urgence sanitaire du 23 mars, exposant le droit du travail et applicables jusqu'au 31 décembre 2020, il a ressorti la réforme des retraites et dans la Fonction publique les chantiers de démolition ont repris avec la quasi-suppression des CHS-CT.

On installe un bla-bla de la Santé pour ne pas satisfaire les revendications des personnels et poursuivre les réformes interrompues... que Grimaldi pourra à coup sûr rajouter à sa liste. Le Medef jubile et compte sur l'ordre « républicain » pour que les affaires pré-Covid reprennent de plus belle. Pour les « jours meilleurs », on compte sur eux ou sur nous ?